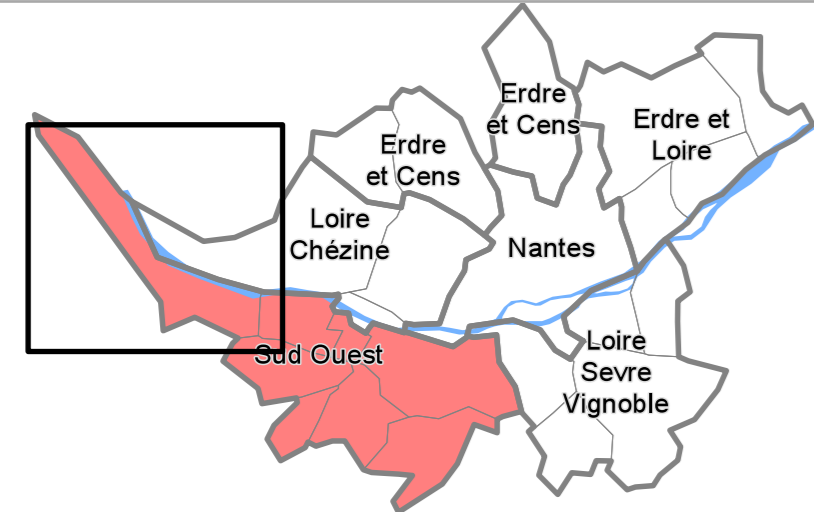


**Territoire :  
Sud Ouest**  
(secteur Ouest)



Approuvé le 05 avril 2019  
Modifié le 18 décembre 2022  
Modifié par procédure simplifiée le 15 décembre 2023

**4-2 Règlement graphique**

4-2-4 Plan des secteurs de renforcement  
de la mixité sociale

Echelle : 1:14 500



**Fond de Plan**  
Référentiel Parcellaire Cadastre Unique actualisé

- Parcelle
- Hydrographie
- Limite communale
- Limite territoriale

Format d'impression des plans 913 x 1100 mm

Seuil déclencheur (m² de surface de plancher)	Taux à appliquer
> 500 m²	35% de logement locatif social
500 à 1 500 m²	35% de logement locatif social
> 1 500 m²	35% de logement locatif social + 10% logement locatif social ou accession abordable
> 300 m²	35% de logement locatif social
700 à 1 500 m²	35% de logement locatif social
> 1 500 m²	35% de logement locatif social + 10% logement locatif social ou accession abordable
700 à 1 500 m²	35% de logement locatif social
> 1 500 m²	35% de logement locatif social + 10% logement locatif social ou logement abordable
300 à 2 500 m²	35% de logement locatif social
> 2 500 m²	35% de logement locatif social + 10% logement locatif social ou logement abordable
300 à 1 500 m²	35% de logement locatif social
> 1 500 m²	35% de logement locatif social + 10% logement locatif social ou logement abordable
> 300 m²	35% de logement locatif social + 10% logement locatif social ou logement abordable
300 m² à 1 500 m²	35% de logement locatif social
1 500 m²	35% de logement locatif social + 10% logement abordable
1 000 à 1 500 m²	25% de logement locatif social
1 500 à 2 500 m²	35% de logement locatif social
> 2 500 m²	35% de logement locatif social + 5% logement locatif social ou logement abordable
1 000 à 1 500 m²	25% de logement locatif social
1 500 à 2 500 m²	30% de logement locatif social
> 2 500 m²	30% de logement locatif social + 5% logement locatif social ou logement abordable
1 000 à 2 500 m²	25% de logement locatif social
> 2 500 m²	25% de logement locatif social + 10% logement locatif social ou logement abordable
4 lots ou 300 m²	25% de logement locatif social
> 300 m²	35% de logement locatif social
4 lots	25% de logement locatif social
3 lots ou 300 m²	33% de logement locatif social
4 lots ou 300 m²	25% de logement locatif social ou accession abordable
3 lots ou 300 m²	33% de logement locatif social ou accession abordable

Orientation d'Aménagement et de Programmation sectorielle (OAP)  
Orientation d'Aménagement et de Programmation de secteur d'aménagement (OAP)

Pour les OAP reportées au plan, les obligations de logement aidé sont indiquées dans les OAP (cf. 3-2 OAP sectorielles et OAP de secteurs)

